

PANNEAU PRINCIPAL

| | | |
|---------------|----------|------------------|
| GROUPE | 2 | HERBICIDE |
| GROUPE | 4 | HERBICIDE |

Herbicide TRITON^{md} C

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS OU BLÉ DUR), ET L'ORGE DE PRINTEMPS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

GRANULÉES MOUILLABLES

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION 28622 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

ATTENTION



POISON

| | | |
|-----------------|------------------------|---------|
| PRINCIPE ACTIF: | Quinclorac | 51,55 % |
| | Thifensulfuron méthyle | 10,30 % |
| | Tribenuron méthyle | 5,15 % |
| | | <hr/> |
| | | 67,00 % |

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

CONTENU NET : 785 grammes – 6.28 kg

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- AVERTISSEMENT: IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX, ET LES VÊTEMENTS.
- PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSIDANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSIDANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si

possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrar un traitement symptomatique

Entreposage :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours.

Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Triton est Marques déposées/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

LIVRET MODE D'EMPLOI

| | | |
|---------------|----------|------------------|
| GROUPE | 2 | HERBICIDE |
| GROUPE | 4 | HERBICIDE |

Herbicide TRITONmd C

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS OU BLÉ DUR), ET L'ORGE DE PRINTEMPS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

GRANULÉES MOUILLABLES

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION 28622 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

ATTENTION



POISON

| | | |
|-----------------|------------------------|---------|
| PRINCIPE ACTIF: | Quinclorac | 51,55 % |
| | Thifensulfuron méthyle | 10,30 % |
| | Tribenuron méthyle | 5,15 % |
| | | <hr/> |
| | | 67,00 % |

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- AVERTISSEMENT: IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX, ET LES VÊTEMENTS.
- PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES
- CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administer un traitement symptomatique.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:

- Éviter la surpulpvrisation ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des coteaux dénudés ou des dépôts calcaires.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation. Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas dépasser un total de 97 g par hectare d'herbicide TRITON^{md} C par saison.
- Ne pas appliquer lorsque les conditions climatiques peuvent causer de la dérive en provenance des superficies traitées vers les cultures voisines. Certaines cultures, comme la luzerne, le canola, les espèces de trèfle, la féverole, le lin, les lentilles, les plantes ornementales, les pommes de terre et les cultures légumineuses seront endommagées par la dérive.
- Quinclorac est persistant et peut traverser sur les autres cultures. On recommande qu'on n'utilise pas les produits de quinclorac dans les endroits traités avec quinclorac au cours de la saison précédente.
- Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non-ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.**LESSIVAGE:** Ce produit possède des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du quinclorac dans des zones où les sols sont perméables, surtout lorsque la nappe aquifère est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.
- **RUISSELLEMENT:** Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans des sites où la pente du sol est modérée à prononcée, où le sol est tassé, ou encore où le sol est argileux. Il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site et la rive du plan d'eau.

TABLE DES MATIÈRES:

| | |
|--|-----------------|
| PANNEAU PRINCIPAL | 1 |
| PRÉCAUTIONS:..... | 2 |
| PREMIERS SOINS : | 2 |
| CONTACT AVEC LES YEUX : | 2 |
| CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : | 2 |
| INGESTION : | 2 |
| INHALATION : | 2 |
| RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : | 3 |
| ENTREPOSAGE :..... | 3 |
| ÉLIMINATION : | 3 |
| AVIS À L'UTILISATEUR: | 3 |
| LIVRET MODE D'EMPLOI..... | 4 |
| PRÉCAUTIONS:..... | 54 |
| PREMIERS SOINS: | 5 |
| CONTACT AVEC LES YEUX: | 5 |
| CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:..... | 5 |
| INGESTION: | 5 |
| INHALATION:..... | 5 |
| RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: | 6 |
| RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT: | 6 |
| DESCRIPTION DU PRODUIT: | 8 |
| LES RETOURS DE CULTURE:..... | 9 |
| RESTRICTIONS DE RÉCOLTE ET PÂTURAGE: | 9 |
| RESTRICTIONS DES CULTIVARS: | 10 |
| RENSEIGNEMENTS D'APPLICATION: | 10 |
| PRÉCAUTIONS D'APPLICATION: | 10 |
| DIRECTIVES D'APPLICATION:..... | 10 |
| ZONES TAMPONS | 11 |
| MODE D'EMPLOI: | 12 |
| BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR, ET ORGE DE PRINTEMPS, NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE PLANTES FOURRAGÈRES. | 12 |
| L'HERBICIDE TRITON ^{md} C..... | 12 |
| L'HERBICIDE TRITON ^{md} C + PUMA [†] 120 SUPER..... | 13 |
| BLÉ DE PRINTEMPS ET L'ORGE DE PRINTEMPS, NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE PLANTES FOURRAGÈRES. | 14 |
| L'HERBICIDE TRITON ^{md} C + L'HERBICIDE AXIAL [†] 100 EC..... | 14 |
| L'HERBICIDE TRITON ^{md} C + L'HERBICIDE AXIAL [†] 100 EC + MCPA ESTER..... | 15 |
| BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR), NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE PLANTES FOURRAGÈRES. | 16 |
| L'HERBICIDE TRITON ^{md} C + L'HERBICIDE HARMONY ^{mc} GRASS 128 OU HARMONY ^{mc} GRASS | 16 |
| L'HERBICIDE TRITON ^{md} C + HORIZON [†] 240 EC..... | 17 |
| BLÉ DE PRINTEMPS SEULEMENT, NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE PLANTES FOURRAGÈRES. | 17 |
| L'HERBICIDE TRITON ^{mc} C + L'HERBICIDE EVEREST [†] 70 WDG | 17 |
| L'HERBICIDE TRITON ^{md} C + L'HERBICIDE EVEREST [†] 70 WDG + 2,4-D AMINE | 18 |
| RENSEIGNEMENTS DE MÉLANGE: | 2019 |
| PRÉCAUTIONS DE MÉLANGE:..... | 2019 |
| DIRECTIVES DE MÉLANGE:..... | 2019 |
| RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL: | 20 |
| PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE: | 2120 |
| DIRECTIVES DE NETTOYAGE: | 2120 |
| RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE: | 21 |

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| ENTREPOSAGE: | 2221 |
| ÉLIMINATION: | 2221 |
| <i>AVIS À L'UTILISATEUR:</i> | 22 |

DESCRIPTION DU PRODUIT:

L'herbicide TRITONmd C est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps, le blé dur, et l'orge de printemps qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées.

L'herbicide TRITONmd C est un mélange de 3 ingrédients actifs sous forme de granules dispersables. Ce produit est non corrosif, non inflammable, non volatil et il ne gèle pas. Si le produit est exposé à des températures sous 0 degré Celsius, réchauffer à la température de la pièce avant d'utiliser.

Porter des gants et des lunettes protectrices lors de la manipulation du produit. Chaque cruche traitant une superficie fixe doit être complètement versée dans le réservoir du pulvérisateur. Ne pas refermer la cruche s'il reste du produit à l'intérieur.

L'herbicide TRITONmd C doit être mélangé avec de l'eau et l'adjuvant Merge⁺ et la solution appliquée à la volée d'une façon uniforme. Appliquer en postlevée, sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée. **APPLIQUER UNIQUEMENT AU MOYEN DE MATÉRIEL TERRESTRE.**

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide TRITONmd C en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer à la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

L'herbicide TRITONmd C arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

En raison de l'effet résiduel de l'herbicide TRITONmd C dans le sol, les superficies traitées ne peuvent pas être en rotation avec d'autres cultures que celles mentionnées dans la section " LES RETOURS DE CULTURE "

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS: LIRE AVANT L'UTILISATION

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on n'observe pas les recommandations suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles.

- Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps et l'avoine.

LES RETOURS DE CULTURE:

| CULTURE | INTERVALLES MINIMUMS RETOURS DE CULTURE(MOIS) | NOTES |
|---|--|--|
| Blé de printemps, blé dur, orge de printemps | 0 | Advenant un problème avec la culture, seulement ces cultures peuvent être réensemencées dans les champs traités. |
| Canola, pois de grande culture, lin*, lentilles*, tournesol | 10 | Ces cultures peuvent être réensemencées l'année suivant le traitement. |
| Avoine | 12 | Cette culture peut être réensemencée l'année suivant le traitement. |

*Sur les sols plus légers avec une faible teneur en matière organique ou sous des conditions sèches, quelques dommages à la culture peuvent survenir particulièrement chez le lin et les lentilles. Sous ces conditions, l'intervalle minimum pour les retours de culture dans le lin et les lentilles devrait être prolongé de 12 mois.

L'herbicide TRITONmd C ne devrait pas être utilisé sur les superficies où des pommes de terre ou des cultures légumineuses font partie de la rotation.

Les autres cultures ne peuvent être ensemencées jusqu'à la réalisation d'un essai d'activité biologique qui confirme si ces cultures se prêtent à la rotation. Un essai d'activité biologique consiste à faire pousser des bandes expérimentales de la (des) culture (s) que l'on désire cultiver l'année suivante.

RESTRICTIONS DE RÉCOLTE ET PÂTURAGE:

Ne pas faire paître le bétail sur le blé de printemps, blé dur ou l'orge de printemps traité dans les 77 jours suivant l'application.

Ne pas appliquer l'herbicide TRITONmd C moins de 77 jours avant la récolte du blé de printemps ou blé dur ou 80 jours avant la récolte de l'orge de printemps.

Lorsque l'herbicide TRITONmd C est utilisé en mélange en réservoir avec l'herbicide Puma* 120 Super, ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 80 jours suivant l'application.

RESTRICTIONS DES CULTIVARS:

N'utiliser l'herbicide TRITONmd C que sur les variétés actuellement enregistrées de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps. Se renseigner auprès de FMC sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur les cultures non enregistrées. NE PAS UTILISER SUR L'ORGE LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVEDERE.

RENSEIGNEMENTS D'APPLICATION:

PRÉCAUTIONS D'APPLICATION:

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des coteaux dénudés ou des dépôts calcaires.
- Éviter une pulvérisation excessive ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'utilisation avec l'herbicide TRITONmd C est homologué. Utiliser seulement de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas dépasser un total de 97 grammes de l'herbicide TRITONmd C par hectare par année.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une éventuelle inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.
- Le délai de sécurité est de 12 heures après l'application pour tous les usages agricoles.

DIRECTIVES D'APPLICATION:

Pulvériser uniformément au sol uniquement, à l'aide d'un outillage bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat (minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée.

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir l'herbicide TRITONmd C en suspension. Pulvériser uniformément. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

- NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

Zones tampons

- L'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants NE REQUIERT PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.
- Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible (tel que pâturage, terre boisée, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et terre arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoir et terre humide) ou de l'habitat estuarien ou marin sensible.

| Méthode d'application | Zone tampon (mètres) requise pour la protection des : | | |
|-------------------------|---|-------|---------------------|
| | Habitats aquatiques d'une profondeur de : | | Habitats terrestres |
| | <1 m | > 1 m | |
| Pulvérisateur agricole* | 1 | 0 | 15 |

* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve, et appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre correspond au plus gros calibre selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers, parmi les calibres indiqués sur l'étiquette des différents produits.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

MODE D'EMPLOI:

BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR, ET ORGE DE PRINTEMPS, NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE PLANTES FOURRAGÈRES.

L'HERBICIDE TRITONmd C

| | | |
|---|--|--|
| APPLICATION | L'Herbicide TRITONmd C Merge [†] Adjuvant | 97 grammes/Ha 1% v/v (10 L/1000L) |
| PÉRIODE | Appliquer lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 ^e et de la 5 ^e feuille. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur (gaillet grateron 1-4 verticilles). Il est essentiel de couvrir complètement le feuillage des mauvaises herbes pour une suppression constante. | |
| Mauvaises Herbes Supprimées | | Mauvaises Herbes Réprimées* |
| Amarante à racine rouge Bourse-à-pasteur Soude roulante Chou gras Canola spontané ⁶ Crépis des toits Érodium cicutaire (2-6 feuilles) Gaillet grateron (1-4 verticilles) Kochia à balais Laiteron potager Mauve à feuilles rondes ⁴ Moutarde des champs Neslie paniculée Ortie royale Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire) Renouée liseron ³ Sagesse-des-chirurgiens Saponaire des vaches Sarrasin de Tartarie Séneçon vulgaire Spargoute des champs Stellaire moyenne ² Tabouret des champs Tournesol spontané | | Chardon des champs ¹ Laiteron des champs ¹ Linaire vulgaire ⁵ Lin spontané Matricaire inodore |

*La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population et/ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée.

Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières:

1. Chardon des champs, laiteron des champs : Effectuer une application en postlevée de TRITONmd C et d'un surfactant approuvé lorsque la plupart de ces mauvaises herbes sont sorties de terre et poussent activement. Pour obtenir des résultats optimaux sur les parties aériennes de ces mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeon et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.
2. Stellaire moyenne : Appliquer l'herbicide TRITONmd C et un surfactant approuvé lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1^{re}-6^e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.
3. Renouée liseron : Appliquer l'herbicide TRITONmd C avec un surfactant approuvé sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon de 1-5 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
4. Mauve à feuilles rondes : Appliquer l'herbicide TRITONmd C et un surfactant approuvé sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2^e à la 6^e feuille (10-12 cm de hauteur).
5. Linaire vulgaire : Appliquer l'herbicide TRITONmd C avec un surfactant approuvé lorsque les plants de linaire vulgaire ont moins de 15 cm de hauteur. La suppression de cette mauvaise herbe inclut, en plus de l'application d'un herbicide chimique, des labours fréquents.
6. Canola spontané : L'herbicide TRITONmd C seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazamox et à l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield[†]).

NOTE:

Ne pas appliquer sur les mauvaises herbes lorsqu'il risque de pleuvoir. L'efficacité de l'herbicide TRITONmd C sera réduite s'il pleut dans les 6 heures suivant une application.

L'HERBICIDE TRITONmd C + PUMA[†] 120 SUPER

| | | |
|--------------------|---|----------------------------|
| APPLICATION | L'Herbicide TRITONmd C Puma [†] 120 Super | 97 grammes/Ha 770 mL/Ha |
|--------------------|---|----------------------------|

| | |
|--|--|
| PÉRIODE | Appliquer au blé de printemps et blé dur aux stades de la 2 ^e à la 5 ^e feuille ou à l'orge de printemps aux stades de la 2 ^e à la 4 ^e feuille Appliquer le mélange en réservoir aux graminées annuelles lorsqu'elles sont aux stades de la 1 ^{re} à la 6 ^e feuille (avant la 3 ^e talle), ou au gaillet grateron aux stades de 1-4 verticilles. Se référer à l'étiquette de Puma [†] 120 Super pour obtenir plus des renseignements concernant les directives d'application, et les précautions environnementales et d'usage à prendre et le stade approprié de croissance des mauvaises herbes. |
| Mauvaises Herbes Supprimées | |
| Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide TRITONmd C seul, plus Folle avoine Pied-de-coq Sétaire verte | |

BLÉ DE PRINTEMPS ET L'ORGE DE PRINTEMPS, NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE PLANTES FOURRAGÈRES.

L'HERBICIDE TRITONmd C + L'HERBICIDE AXIAL[†] 100 EC

| | | |
|---|---|--|
| APPLICATION | Herbicide TRITONmd C Herbicide Axial [†] 100 EC Adjuvant ADIGOR [†] Ou Adjuvant MERGE [†] | 97 grammes/Ha 600 mL/hectare pour la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte (répression seulement), la sétaire glauque, les graines de l'alpiste des Canaries, et le panic millet. 700 mL/ha |
| PÉRIODE | Appliquer au blé de printemps et orge de printemps aux stades de la 2 ^e à la 5 ^e feuille (1-4 feuilles, plus 2 talles), sur la folle avoine en pleine croissance au stade de la 1 ^{re} à la 6 ^e feuille avant l'apparition de la 4 ^e talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour une suppression constante des mauvaises herbes. Se référer à l'étiquette de l'herbicide Axial [†] 100 EC pour obtenir plus de renseignements concernant le stade de croissance approprié des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions environnementales et d'utilisation. | |
| Mauvaises herbes supprimées | | |
| Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide TRITONmd C seul, plus Folle avoine Sétaire verte (répression seulement) Avoine spontanée Sétaire glauque Les graines de l'alpiste des Canaries spontané | | |

Panic millet

L'HERBICIDE TRITONmd C + L'HERBICIDE AXIAL† 100 EC + MCPA ESTER

| | | |
|---|--|---|
| | Herbicide TRITONmd C | 97 grammes/Ha |
| | MCPA Ester 500 ou MCPA Ester 600 | 0,56 L/Ha ou 0,47 L/Ha |
| APPLICATION | Herbicide Axial† 100 EC | 600 mL/hectare pour la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte (répression seulement), la sétaire glauque, les graines de l'alpiste des Canaries spontané, et le panic millet. |
| | Adjuvant ADIGOR† Ou Adjuvant MERGE† | 700 mL/ha |
| PÉRIODE | Appliquer au blé de printemps et orge de printemps aux stades de la 3 ^e à la 5 ^e feuille (moins de 2 talles), sur la folle avoine en pleine croissance au stade de la 1 ^{re} à la 6 ^e feuille avant l'apparition de la 4 ^e talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour une suppression constante des mauvaises herbes. Se référer à l'étiquette de l'herbicide Axial† 100 EC et de MCPA Ester pour obtenir plus de renseignements concernant le stade de croissance approprié des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions environnementales et d'utilisation. | |
| Mauvaises herbes supprimées | | |
| Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide TRITONmd C seul, plus Folle avoine Sétaire verte (répression seulement) Avoine spontanée Sétaire glauque | | |

Les graines de l'alpiste des Canaries spontané
Panic millet
Les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés Clearfield*
; stade de 2-4 feuilles)
Pissenlit (rosettes de printemps et d'automne, moins de 15 cm de diamètre)

**BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR), NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE
PLANTES FOURRAGÈRES.**

**L'HERBICIDE TRITON^{md} C + L'HERBICIDE HARMONY^{md} GRASS 128 OU HARMONY^{mc}
GRASS**

| | | |
|---|--|---------------------------------|
| APPLICATION | L'Herbicide TRITON ^{md} C L'Herbicide HARMONY ^{md} GRASS 128 ou HARMONY ^{mc} GRASS | 97 grammes/Ha 0,438 L/Ha |
| PÉRIODE | Appliquer au blé de printemps et au blé dur aux stades de la 2 ^e à la 5 ^e feuille, sur la folle avoine en pleine croissance au stade de la 1 ^{re} à la 6 ^e feuille avant l'apparition de la 4 ^e talle, et sur la sétaire verte au stade de la 1 ^{re} à la 5 ^e feuille, avant l'apparition de la 3 ^e talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour une suppression constante des mauvaises herbes. Se référer à l'étiquette de l'herbicide HARMONY ^{md} GRASS 128 ou HARMONY ^{md} GRASS pour obtenir plus de renseignements concernant le stade de croissance approprié des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions environnementales et d'utilisation. | |
| Mauvaises Herbes Supprimées Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide TRITON ^{md} C seul, plus Folle avoine Sétaire verte | | |

L'HERBICIDE TRITON^{md} C + HORIZON[†] 240 EC

| | | |
|--|---|---|
| APPLICATION | L'Herbicide TRITON ^{md} C Horizon [†] 240 EC Adjuvant Score [†] | 97 grammes/Ha 230 mL/Ha 0,8 % v/v |
| PÉRIODE | Appliquer au blé de printemps et au blé dur aux stades de la 2 ^e à la 5 ^e feuille, sur la folle avoine en pleine croissance au stade de la 1 ^{re} à la 6 ^e feuille avant l'apparition de la 4 ^e talle, et sur la sétaire verte au stade de la 1 ^{re} à la 5 ^e feuille, avant l'apparition de la 3 ^e talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour une suppression constante des mauvaises herbes. Se référer à l'étiquette de l'herbicide Horizon [†] 240 EC pour obtenir plus de renseignements concernant le stade de croissance approprié des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions environnementales et d'utilisation. | |
| <p align="center">Mauvaises Herbes Supprimées</p> Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide TRITON ^{md} C seul, plus Folle avoine Sétaire verte | | |

BLÉ DE PRINTEMPS SEULEMENT, NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE PLANTES FOURRAGÈRES.

L'HERBICIDE TRITON^{mc} C + L'HERBICIDE EVEREST[†] 70 WDG

| | | |
|--------------------|---|--|
| APPLICATION | L'HERBICIDE TRITON ^{md} C L'Herbicide Everest [†] 70 WDG Agent tensio-actif non-ionique | 97 grammes/Ha 28,5 ou 43 grammes/Ha pour la folle avoine; 21,5 grammes/Ha pour la sétaire verte seulement. 0,25 % v/v (2,5 litres par 1000 litres solution de pulvérisation) |
|--------------------|---|--|

| | |
|---|--|
| <p>PÉRIODE</p> | <p>Appliquer au blé de printemps aux stades de la 2^e à la 4^e feuille, plus 2 talles. La folle avoine et la sétaine verte ne doivent pas dépasser le stade de 4 feuilles, plus 2 talles. Utiliser le taux de 28,5 grammes/Ha lorsque la population de la folle avoine est inférieure à 100/mètre carré. Utiliser 43 grammes/Ha lorsque la population de la folle avoine est supérieure à 100/mètre carré, ou lorsque les plantes ne croissent pas activement à cause des conditions environnementales défavorables. Consulter l'étiquette de l'herbicide Everest[†] 70 WDG pour obtenir plus de renseignements concernant le stade de croissance approprié des mauvaises herbes, les directives d'application, les restrictions sur les cultures subséquentes et les précautions environnementales et d'utilisation.</p> |
| <p>Mauvaises Herbes Supprimées Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide TRITONmd C seul, plus Folle avoine Sétaine verte</p> | |

L'HERBICIDE TRITONmd C + L'HERBICIDE EVEREST[†] 70 WDG + 2,4-D AMINE

| | | |
|--|---|--|
| <p>APPLICATION</p> | <p>L'HERBICIDE TRITONmd C</p> <p>L'Herbicide Everest[†] 70 WDG</p> <p>2,4-D Amine</p> <p>Agent tensio-actif non-ionique</p> | <p>97 grammes/Ha</p> <p>28,5 ou 43 grammes/Ha pour la folle avoine; 21,5 grammes/Ha pour la sétaire verte seulement.</p> <p>420 grammes éa/Ha</p> <p>0,25 % v/v (2,5 litres par 1000 litres solution de pulvérisation)</p> |
| <p>PÉRIODE</p> | <p>Appliquer au blé de printemps aux stades de la 2^e à la 4^e feuille, plus 2 talles. La folle avoine et la sétaire verte ne doivent pas dépasser le stade de 4 feuilles, plus 2 talles. Utiliser le taux de 28,5 grammes/Ha lorsque la population de la folle avoine est inférieure à 100/mètre carré. Utiliser 43 grammes/Ha lorsque la population de la folle avoine est supérieure à 100/mètre carré, ou lorsque les plantes ne croissent pas activement à cause des conditions environnementales défavorables. Consulter les étiquettes de l'herbicide Everest[†] 70 WDG et 2,4-D Amine pour obtenir plus de renseignements concernant le stade de croissance approprié des mauvaises herbes, les directives d'application, et les précautions environnementales et d'utilisation. Consulter l'étiquette de l'herbicide Everest[†] 70 WDG pour des renseignements additionnels concernant les restrictions sur les cultures subséquentes.</p> | |
| <p align="center">Mauvaises Herbes Supprimées</p> <p>Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide TRITONmd C seul, plus Mauvaises herbes supprimées par 2,4-D Amine à 420 g éa/Ha, plus Setaire verte Folle avoine</p> | | |

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par FMC .

RENSEIGNEMENTS DE MÉLANGE:

PRÉCAUTIONS DE MÉLANGE:

Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Choisir un volume qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
2. Ajouter la quantité requise de l'herbicide TRITONmd C dans le réservoir lorsque l'agitateur est en marche. Faire fonctionner l'agitateur au moins 5 minutes avant l'addition des autres produits destinés à être mélangés en réservoir. Une agitation continue est recommandée pendant toute la durée de la préparation afin d'assurer que les produits sont complètement dissous ou en suspension.
3. Lorsque l'herbicide TRITONmd C est complètement en suspension, ajouter la quantité requise des autres herbicides destinés à être mélangés en réservoir avec de l'eau. Les composants du mélange doivent être ajoutés au réservoir dans l'ordre suivant:
 - a. préparations sèches
 - b. concentrés émulsifiables
 - c. adjuvants (il faut ajouter un adjuvant recommandé afin d'améliorer le pouvoir mouillant et l'effet de contact)
 - d. Si l'on utilise un agent anti-dérivation, l'ajouter au réservoir en dernier lieu.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer. Remplir le réservoir avec de l'eau fraîche comme le spécifie l'étape 1 et suivre les étapes subséquentes. Les concentrés émulsifiables peuvent entraver la dispersion de l'herbicide TRITONmd C. C'est pourquoi le volume de la solution qui reste dans le réservoir doit être inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL:

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:

ATTENTION: Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN Puits OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE:

Afin d'éviter tout dommage ultérieur à des cultures autres que le blé de printemps, le blé dur ou l'orge de printemps, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de l'herbicide TRITONmd C dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes.
2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles d'herbicide TRITONmd C. Répéter l'étape 1 au besoin
3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau, ou un nettoyeur de réservoir commercial comme Finish*
4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes
5. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
6. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
7. Répéter les étapes 3 à 5.
8. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, l'herbicide TRITONmd C est un mélange des herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide TRITONmd C et à d'autres herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide TRITONmd C les herbicides du même Groupe 2 et Groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant local de FMC ou composer le numéro sans frais de FMC à 1-833-362-7722.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Triton et Harmony est Marques déposées/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

† Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

2020-06-12
Sub.No.2020-1059